



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 055 DU 09 MARS 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2020DEA06 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DOUBLEMENT DE LA CAPACITE DE TRAITEMENT DE LA STEP « Les GRAVIERES » SUR LA COMMUNE DE BRAX.

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour le doublement de la capacité de traitement de la STEP « les gravières » située sur la commune de Brax.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les offres variantes ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires.

A la date limite de réception des offres fixées le 27 janvier 2021 à 12h00, 5 plis ont été réceptionnés.

Le 03 mars 2021, la Commission MAPA, après analyse des plis, a proposé de retenir l'offre de base du groupement :

SAFEGE / AGENCE BRUNO JACQ,
mandataire SAFEGE (Agence Régionale Aquitaine)
2A avenue de Berlincan – BP 50004
33166 SAINT MEDARD EN JALLES
N° Siret : 542 021 829 00669

Montant de l'offre de base (forfait provisoire de rémunération) : 59 760,00 € HT soit 71 712,00 € TTC

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant, y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 03 mars mars 2021

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2020DEA06 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DOUBLEMENT DE LA CAPACITE DE LA STEP « LES GRAVIERES » SUR LA COMMUNE DE BRAX AVEC :

SAFEGE / AGENCE BRUNO JACQ,
mandataire SAFEGE (Agence Régionale Aquitaine)
2A avenue de Berlincan – BP 50004
33166 SAINT MEDARD EN JALLES
N° Siret : 542 021 829 00669

Montant de l'offre de base (forfait provisoire de rémunération) : 59 760,00 € HT soit 71 712,00 € TTC

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS AU BUDGET ANNEXE 05 DE L'ANNEE 2021 ET SUIVANTS :

- BUDGET 07
- CHAPITRE 23
- NATURE 2315

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 11.03/2021

Télétransmission le 11.03/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

